

CHAPITRE SEPT

LE MOYEN AGE (476-1492)

Après les invasions, la naissance et le développement du royaume de France.

Les relations entre seigneurs et paysans, le rôle de l'Église.

Conflits et échanges en Méditerranée : les Croisades, la découverte d'une autre civilisation, l'Islam.

La guerre de Cent Ans.

496 : baptême de Clovis ; 800 : couronnement de Charlemagne ; 987 : Hugues Capet, roi de France ; Saint Louis ; Jeanne d'Arc.

Le terme de Moyen-âge est un anachronisme dont l'appellation tardive reflète les préjugés sur une phase pourtant essentielle dans les processus historiques de l'Europe occidentale. Cette période est ainsi perçue de manière péjorative en comparaison au foisonnement des idées de la Renaissance. Les programmes de cycle 3 se penchent plutôt sur l'Occident chrétien dont l'unité repose sur le partage d'une culture commune. Même si l'Islam fait partie intégrante des programmes, c'est à l'aune du monde latin qu'il est présenté. La prédominance du latin suppose un espace unifié, celui du christianisme¹.

1) Après les invasions, la naissance et le développement du royaume de France.

a) Les premiers royaumes francs (476-987).

La période du Moyen âge commence de manière conventionnelle en 476 apr. J.-C. avec la chute de l'Empire romain en Occident et les invasions massives de peuples considérés comme barbares². Pourtant, l'arrivée progressive de peuples vivant au-delà des frontières de l'Empire romain est établie dès le III^{ème} siècle avec les pressions notamment exercées par les Goths sur le Danube et les Francs sur le Rhin. La pacification est rétablie à la fin du III^{ème} siècle et certains mercenaires barbares sont engagés au sein des troupes militaires romaines.

La poussée des Huns au IV^{ème} siècle modifie la donne aux confins de l'Empire. Ayant vaincu les royaumes Ostrogoths en 375, les Huns déferlent en Occident et provoquent en retour un déplacement massif de populations sur l'Empire. Les Wisigoths franchissent ainsi le Danube en 376 et bouleversent l'équilibre géopolitique. En 410, un de leurs chefs, Alaric, saccage Rome et installe son peuple dans le Sud-Ouest de la Gaule ainsi que dans la péninsule Ibérique. Les Vandales franchissent le Rhin en 406 et traversent l'ensemble de l'Europe occidentale avant de s'établir en Afrique du Nord à partir de 429. Les Burgondes entrent également dans la brèche et s'installent en Helvétie puis en Savoie dès 444. Les Suèves atteignent l'Espagne du Nord-Ouest en 409 et les Ostrogoths entament leur migration vers l'Italie du Nord en 489. La dernière vague amène l'invasion des Angles, des Jutes et des Saxons en Bretagne ainsi que celle des Francs sur la Gaule par Clovis entre 486 et 511. Le terme « Franc » désigne un peuple barbare dont le nom apparaît pour la première fois au III^{ème} siècle. On distingue parmi eux les Ripuaires qui vivent le long du Rhin et les Saliens dont l'origine du terme reste confuse.

Les romains sont contraints d'accepter l'implantation de royaumes barbares qui se fédèrent peu à peu à l'Empire. De l'ensemble de ces entités politiques, seule celle des Francs de Clovis arrive à se maintenir. Né vers 466, Clovis devient roi des Francs Saliens à la suite de son père Childéric en 481. Son pouvoir s'étend alors sur une partie de la Belgique et sur la Gaule septentrionale, tout en s'organisant autour de la ville de Tournai. Son règne est marqué par la lente conquête des territoires de la Gaule. Il s'oppose d'abord victorieusement au général romain Syagrius à Soissons dont l'imagerie populaire n'a retenu que l'image du vase brisé. Il se concentre ensuite sur la rivalité qui l'oppose aux Alamans qu'il bat à Tolbiac en 496. Cette

¹ JACQUESSON François, « Qu'est-ce que le Moyen Age ? » *Médiévales*, n°5, 1983, pp. 117-124.

² Pour les Grecs et les Romains, il s'agit de populations ne parlant ni le grec ni le latin.

victoire est à l'origine de son baptême durant la même année³ par l'évêque Saint Rémi de Reims.

« La reine ne cessait de prêcher pour que Clovis connaisse le vrai Dieu et abandonne les idoles, mais elle ne put en aucune manière l'entraîner dans cette croyance, jusqu'au jour enfin où la guerre fut déclenchée contre les Alamans. Il arriva, au cours d'une bataille, que l'armée de Clovis fut sur le point d'être complètement exterminée. Celui-ci, ému jusqu'aux larmes, dit :

”O Jésus-Christ, si tu m'accordes la victoire sur ces ennemis, je croirai en toi et je me ferai baptiser en ton nom. J'ai en effet invoqué mes dieux, mais, comme j'en ai fait l'expérience, ils se sont abstenus de m'aider : je crois donc qu'ils ne sont doués d'aucune puissance (...) C'est toi que j'invoque maintenant, c'est en toi que je désire croire, pourvu que je sois arraché à mes adversaires.”

Comme il disait ces mots les Alamans, tournant le dos, commencèrent à prendre la fuite. »

Grégoire de Tours, *Histoire des Francs* (livre II, 87-88).

Au-delà de cet acte propitiatoire, il s'agit avant tout d'un calcul politique afin d'obtenir le soutien du pape et de faire de la Gaule la « fille aînée de l'Eglise ». Enfin, grâce à une alliance avec les Burgondes, Clovis défait les Wisigoths et son roi Alaric II lors de la bataille de Vouillé en 507. Clovis établit ainsi par la force et par la grâce de son baptême l'unité d'un territoire franc s'étirant désormais du Rhin aux Pyrénées.

La dynastie mérovingienne qu'il fonde reprend la dénomination de son grand-père Mérovée et jette les bases d'un Etat royal : le *Regnum Francorum*. Le royaume est considéré comme un bien purement patrimonial qu'il convient de partager selon la coutume franque entre l'ensemble des héritiers du monarque. Cette situation provoque le morcellement du royaume en grands ensembles politiques tels que l'Austrasie, la Neustrie ou encore la Bourgogne. En outre, la montée en puissance des maires du Palais⁴ accentue la déliquescence du pouvoir central. La personnalité des rois mérovingiens, que l'imagerie populaire a caricaturé sous le vocable de « rois fainéants », explique également cet abandon de souveraineté. L'absence de capitale fixe et de tradition étatique montrent rapidement les limites d'une monarchie de type patrimonial. Cela ne pouvait qu'inciter les leudes⁵ à rechercher leur indépendance. La dislocation des royaumes barbares se poursuit jusqu'à la mainmise des héritiers de Pépin le Bref sur le pouvoir et l'instauration de la dynastie carolingienne.

La dynastie des Carolingiens est issue d'une longue descendance de maires du Palais dont les plus illustres représentants sont Charles Martel (714-741) et son fils Pépin le Bref (741-751). Ce dernier devient responsable de la Neustrie, de la Bourgogne et de la Provence alors que son frère Carloman maîtrise l'Austrasie et l'Alamannie. Pépin devient le réel dépositaire de l'autorité royale et entérine cette situation en décidant de destituer le roi Chilpéric. Il obtient le soutien du pape Zacharie et des grands du royaume dans cette action. Se proclamant roi en 751, il sonne le glas de la dynastie mérovingienne en pleine décomposition.

Pépin instaure ainsi la deuxième dynastie royale qui perdure jusqu'en 987. Si cette dernière s'appelle à l'origine les pépinides⁶, le prestige laissé par Charles Martel puis Charlemagne explique le fait qu'on ait plutôt retenu le terme de Carolingien. Les programmes du cycle 3 insistent fort logiquement sur le rôle joué par Charlemagne⁷ (768-800) dont l'ambition est de mettre en place un pouvoir à prétention universelle en qualité d'Empereur d'Occident (800-814). Son titre de Charles le Grand célèbre cette ascension et son rôle majeur dans la recomposition du pouvoir royal. Il poursuit la conquête territoriale en réduisant à néant les ambitions des Lombards et en réorganisant les territoires conquis par la délégation des pouvoirs à ses fils tels que Pépin sur l'Italie ou Louis sur l'Aquitaine.

Néanmoins les troubles se multiplient, notamment avec les Bavares et les Saxons, dont la répression parfois

³ Sa femme Clotilde, d'origine burgonde, était catholique et aurait, selon l'historiographe Grégoire de Tours, fait promettre la conversion de son époux en cas de victoire contre les Alamans.

⁴ Serviteurs chargés des biens domestiques du Palais, les maires du Palais géraient également les biens des souverains.

⁵ Grands feudataires, c'est-à-dire disposant d'un fief.

⁶ De Pépin.

⁷ *Carolus Magnus*.

violente s'accompagne d'un élan évangéliste⁸. Ce dernier aspect est également présent dans le Sud de l'Empire où les musulmans d'Al Andalus menacent la stabilité territoriale. Charlemagne propose alors son soutien aux Wisigoths et mène en vain une expédition en 778 pour empêcher les troupes sarrasines⁹ de s'emparer de Saragosse. Le massacre de son arrière-garde par les Basques au col de Roncevaux dans les Pyrénées sera par la suite célébré dans la *Chanson de Roland*¹⁰.

Charlemagne devient pour l'Église le garant de l'unité du monde chrétien et la papauté soutient son entreprise en le sacrant empereur le 25 décembre 800 à Rome. Fort de cet appui, il renforce ensuite l'unité territoriale de son Empire en rationalisant les textes de lois et en nommant des représentants du pouvoir impérial dans les différentes provinces dont l'action est contrôlée par des *missi dominici*¹¹. Associant le plus souvent un laïc et un clerc, ces derniers sont chargés de transmettre les directives impériales. Bien que les directives restent principalement orales, la mise en forme écrite d'ordonnances se généralise grâce aux capitulaires¹². Le lien avec les sujets est garanti théoriquement par la réunion d'une assemblée générale¹³ qui ne réunit cependant que les dignitaires de l'Empire. Si la cour royale est toujours itinérante, elle privilégie les provinces orientales où Aix-la-Chapelle joue le rôle de capitale autour du Palais impérial.

Cette période impériale est considérée comme novatrice dans le domaine culturel grâce à l'influence exercée par son conseiller Alcuin. Cet essor est symbolisé par une relecture des textes de l'Antiquité, l'instauration de bibliothèques palatines réputées mais aussi par une réforme scolaire de grande ampleur pour former les serviteurs de l'Empire. À sa mort en 814 la couronne revient à Louis qui ne peut faire face au déclin de l'autorité royale. Ce dernier est entériné par le partage de Verdun en 843 qui divise les restes de l'Empire entre les trois prétendants à la couronne : Charles le Chauve (la *Francie* occidentale), Louis le Germanique (la *Francie* orientale) et Lothaire (la Lotharingie).

b) *La monarchie capétienne (987-1328).*

Hugues Capet est élu roi à Senlis en 987 et associe rapidement son fils à la magistrature royale. Il réaffirme la puissance du souverain en remettant à l'honneur le rituel du sacre en présence de l'archevêque de Reims et des grands du royaume. Oint du Saint Chrême¹⁴ et ceint des *regalia*¹⁵ qui établissent une transposition métaphorique du pouvoir dans des objets, le monarque rehausse ainsi son prestige. Créateur d'une religion royale, le rituel de Reims octroie au monarque un surcroît de légitimité en donnant une force surnaturelle au pouvoir, faisant de ce dernier un pouvoir d'origine divine. Le roi devient le médiateur entre le monde de Dieu et le reste des hommes. Pourtant le roi n'est pas un *rex sacerdos* mais reste un laïc tout en recevant quelques fragments de dignité ecclésiastique¹⁶.

La puissance capétienne ne s'affirme pourtant qu'à partir du XII^{ème} siècle à partir du règne de Philippe Auguste (1165-1223). Un peu plus de trois siècles séparent son règne de celui de Louis XII (1462-1515). Trois siècles tout au long desquels la France connaît une profonde mutation qui la fait lentement entrer dans la modernité politique. Même si les relations féodo-vassaliques dominent encore largement la vie politique, les

⁸ Les Saxons étaient considérés comme païens.

⁹ Dénomination des musulmans en Espagne dont l'origine est à relier aux enfants de Sarah (épouse du prophète Abraham).

¹⁰ Poème épique de la fin du XI^{ème} siècle.

¹¹ « Envoyés du maître ».

¹² Actes législatifs divisés en chapitres nommés *capitula*, d'où le nom de capitulaire.

¹³ Appelée un « plaid ».

¹⁴ Le miracle renvoyait au baptême du Christ-roi, qui lui aussi avait été marqué par l'apparition de la colombe du Saint Esprit. D'après Froissart, la quantité de substance restait la même malgré les emprunts successifs qui y été pratiqués. La Sainte Ampoule fut détruite en 1793.

¹⁵ Les *regalia* sont un ensemble d'objets symboliques de royauté. Elles sont conservées précieusement comme des trésors et se constituent par ajouts successifs. On peut les classer en trois catégories : des instruments liturgiques, des vêtements royaux, les instruments du sacre.

¹⁶ Il est oint par exemple sur le front comme les évêques.

prémices d'un Etat moderne se font jour au cours de période. Cette observation fait dire à Alain Boureau que :

*« l'émergence du royaume comme État, hors de la structure féodale, naît avec Philippe Auguste, même si cette "institution imaginaire" précède largement sa consolidation administrative »*¹⁷

La carence lexicale est cependant flagrante lorsque l'on se penche sur la période considérée. Le terme *status*¹⁸, pas plus que celui d'*estat*, n'évoque directement l'Etat tel qu'il se construit à partir de cette période. Ces termes sont pourtant de plus en plus utilisés pour définir la réalité du royaume et les pouvoirs du roi. On distingue ainsi deux expressions qui seront à l'origine de la construction théorique de l'Etat : le *status regis* pour désigner la dignité royale ainsi que l'office du roi et le *status regni* pour désigner l'entité étatique qui se met en place. A partir de la fin de notre période, les deux expressions pénètrent en force le discours politique pour qualifier tout à la fois gouvernants et gouvernés unis dans un même corps politique. Le sens du mot *status* se fait alors plus précis. Il sert désormais à désigner l'Etat, cette entité politique complexe dont le territoire, la population et le gouvernement constituent les trois éléments essentiels.

Cette construction se fait de manière empirique. En effet, on ne peut que constater une certaine stérilité des sources en France au Moyen âge concernant la définition des principes théoriques de l'Etat¹⁹. Les réflexions concernent l'Eglise, le principe monarchique, voire même le principe d'Empire ou de Nation mais le terme d'Etat n'y apparaît jamais. Pourtant, la construction de l'Etat est une réalité au bas Moyen âge et une littérature abondante voit le jour dès le XIV^{ème} et le XV^{ème} siècles qui se donne pour tâche de soutenir son action.

L'Etat est alors l'autorité légale qui s'impose à la collectivité sociale et l'organise. Les hommes du Moyen âge ont également développé une réflexion sur certains principes qui se situent à la confluence du concept d'Etat autour des thèmes de la souveraineté, de la loi, de la couronne, du droit, de la morale publics et du sentiment national. La souveraineté est considérée comme le stade suprême du pouvoir, tenu de nulle autorité supérieure et simplement borné aux limites du royaume. De seigneur suprême dominant l'ensemble de la vassalité le roi devient souverain ayant autorité sur tous les habitants du royaume. La loi est perçue comme l'instrument privilégié de sa puissance. Par ce biais, le roi se place en détenteur de la puissance publique. Il a vocation à dire le droit et à faire la loi car *« ce que plect à faire au prince doit estre tenu pour la loi »*²⁰.

Cette évolution suppose une prise de conscience des droits des sujets et amène peu à peu le monarque à consulter les forces vives du royaume par le biais des assemblées représentatives notamment. A partir de 1300, le roi et son entourage, convaincus des vertus de la propagande et de la nécessité d'obtenir des gouvernés leur consentement, instituent ainsi un face à face avec les sujets du royaume. Les assemblées sont plutôt dociles aux princes, mais au fur et à mesure qu'elles prennent conscience de leurs possibilités, elles se font plus rétives. Dans le même temps, les réflexions sur la souveraineté permettent de dissocier de plus en plus la couronne de la personne du monarque. Entendue à l'origine dans un sens domanial, elle en vient à désigner lentement la puissance royale et le territoire sur lequel elle s'exerce. Reconnaisant désormais que l'Etat est le dépositaire d'une autorité « publique », les juristes du Moyen âge n'ont de cesse de répéter que le pouvoir n'est pas un objet de propriété privée et que ses droits n'ont rien de patrimoniaux. Cette évolution suppose une nouvelle éthique du pouvoir où le salut de l'Etat dépend de l'éminence du gouvernant en perfection et en vertu. Le prince est ainsi paré de toutes qualités. L'idée n'est pas de limiter son pouvoir mais surtout de lui enjoindre de bien en user sur ces sujets.

Dans ce cheminement vers un Etat royal, le règne de Philippe Auguste est considéré comme un moment de fondation. Le redéploiement territorial devient une réalité grâce à une politique volontariste auprès des grandes principautés du royaume, aux croisades contre les albigeois²¹ et surtout grâce à la victoire face aux

¹⁷ « Le Roi », in Pierre NORA, éd., *Les Lieux de mémoire*, t. 3, vol. 3, Paris, Gallimard, 1993.

¹⁸ Du latin qui signifie « manière d'être » mais aussi « état ».

¹⁹ KRYNEN Jacques, « Genèse de l'Etat et histoire des idées politiques en France à la fin du Moyen âge », in *Culture et idéologie dans la genèse de l'Etat moderne. Actes de la table ronde de Rome (15-17 octobre 1984)*, Rome, École Française de Rome, 1985, pp. 395-412.

²⁰ Philippe de Beaumanoir, juriste du XIII^{ème} siècle.

²¹ Croisade proclamée par l'Eglise catholique contre l'hérésie cathare dans la région du Languedoc à partir de

Plantagenêt²². Ceci permet au roi d'entreprendre des réformes administratives de grande ampleur. Le Conseil devient un véritable instrument de gouvernement distinct du Conseil féodal. Il se spécialise en domaines spécifiques tels que la justice ou le budget²³. Surtout dans les provinces, la réforme des baillis et des sénéchaux permet de contrôler l'action des responsables locaux comme les prévôts.

Dans le même temps, le règne de Philippe Auguste entrevoit la fondation d'une idéologie royale. Le sacre devient la condition nécessaire à la dignité royale et la cérémonie permet de l'élever au dessus des autres princes. Le roi suzerain s'affirme ainsi comme le chef de la monarchie féodale. La suzeraineté permet de faire converger vers le roi les hommages. De seigneur suprême dominant la pyramide féodale, le roi devient souverain ayant une autorité sur l'ensemble des habitants du royaume.

Sous le règne de Saint-Louis, la montée en puissance de l'Etat prend une nouvelle ampleur. Le temps de Saint-Louis a vite été perçu comme un âge d'or parce qu'il fut celui d'un roi considéré comme exceptionnel. L'autorité royale s'en trouve renforcée comme le prouve le développement des principes législatifs avec la multiplication d'ordonnances dont le caractère général montre un souverain détenteur de la *majestas* et oeuvrant pour le bien commun. Les sujets peuvent désormais faire appel à la justice royale où le roi juge au-delà des juridictions traditionnelles (le chêne de Vincennes). Dans le même temps, les réformes administratives se poursuivent. La genèse d'un Parlement est le phénomène institutionnel le plus important de cette période. Elle correspond à une fragmentation de la *curia régis* en secteurs spécialisés. Ceci entraîne la constitution d'une cour de plus en plus autonome face au pouvoir royal. Au niveau local, la déconcentration du pouvoir se poursuit. Les baillis et les sénéchaux se sédentarisent de plus en plus. Les baillages se structurent en sous-entités administratives comme les châtellenies, les prévôtés ou les vigueries. Le système des apanages en fait partie. En distribuant des terres à ses enfants puînés, le roi se décharge de l'administration de terres généralement nouvellement conquises. Le système des apanages permet d'assurer la loyauté des princes de sang royal et de faire entrer en douceur de nouvelles régions dans l'orbite monarchique tout en soulageant la royauté de leur administration directe.

Cette phase d'équilibre s'interrompt avec Philippe le Bel et ses fils. La période qui court de 1285 à 1328 est marquée par une inflexion autoritaire de l'Etat royal. Dans une conjoncture générale dégradée, les derniers capétiens s'efforcent d'amplifier par tous les moyens l'autorité de la monarchie, au risque de provoquer des tensions politiques au sein du royaume. La subordination des grands devient un sujet de discorde au cours de cette période. Dans le même temps, les relations diplomatiques avec les Plantagenêt se dégradent au sujet de la Guyenne. De même, Philippe le Bel affirme son autorité sur l'Eglise au prix d'une grave crise avec la Papauté (Boniface VIII) qui débouche sur l'attentat d'Anagni en 1303. De ce conflit, retenons le principe d'une Eglise gallicane qui se bâtie désormais sous l'autorité du roi. Ce processus de contrôle étatique alourdit cependant l'administration royale dont la subdivision est de plus en plus poussée au niveau des baillages et des sénéchaussées. La fiscalité s'alourdit provoquant en retour une nécessaire négociation avec les contribuables et donc un appel aux états généraux.

c) *La monarchie des Valois (1328-1515).*

Sous le règne des Valois, les tensions politiques provoquent une remise en cause des fondements monarchiques. Comme le rappelle Franck Collard :

« Une atmosphère tendue par les troubles politiques surgis au temps des derniers Capétiens, une conjoncture économique défavorable aggravée par l'irruption de la peste en 1348, enfin les drames d'une guerre ravageuse font que l'installation de la dynastie des Valois sur le trône de France coïncide avec une profonde et durable remise en cause de la construction monarchique. Il faut plus d'un siècle pour que la royauté triomphe des forces contraires. Pourtant dans le même temps l'Etat continue de se bâtir et de se renforcer.²⁴ »

1208.

²² Bataille de Bouvines en 1214.

²³ Le premier budget connu de l'Etat en 1202-1203.

²⁴ Franck Collard, *Pouvoirs et culture politique dans la France médiévale, V-XV siècle*, Hachette Supérieur, « Carré Histoire », 1999.

Revenons sur les principes énoncés. Trois phases semblent se dessiner au cours de cette période sur le principe de l'autorité monarchique. Les difficultés qui courent jusqu'aux années 1360 amènent une première restauration de l'autorité royale sous Charles V et un retour à l'ordre sous Charles VI. Après la folie de Charles VI, un effondrement de l'autorité monarchique s'opère jusqu'à l'avènement de Charles VII qui initie un retour en force de l'autorité royale. Au-delà des aléas politiques issus de la guerre de Cent ans et des guerres internes au royaume, cette période est surtout riche par ses réflexions sur le politique. L'expression de cette nouvelle idéologie ne manifeste à travers les cérémonies du pouvoir comme le sacre de Reims, les funérailles royales ou encore le développement d'un art curial.

De toutes ces tensions et de toutes ces réflexions, l'appareil étatique ne pouvait rester inchangé. C'est un des paradoxes de la période. Malgré une atmosphère de contestation et une stagnation du nombre de serviteurs de l'Etat, la construction administrative et institutionnelle s'est poursuivie. Justice, finances, armée et ordre public sont désormais les secteurs clés de l'intervention étatique. Dans le domaine des finances, les changements sont importants. La fiscalité royale s'impose dans la régularité. Entre 1355 et 1370, les trois impôts destinés à financer la guerre et la rançon de Jean II permettent une rentrée d'argent plus conséquente. La taille ou fouage, établie globalement puis répartie selon les régions et entre les foyers d'habitants (ou feux) selon leur fortune réelle fait son apparition. Elle ne s'applique qu'aux roturiers depuis qu'a été établi en 1363 l'exemption nobiliaire. Les aides²⁵ instaurées en 1355 et la Gabelle imposée en 1383 complètent le dispositif. Concernant l'armée, il faut retenir après les premiers efforts de Charles V, l'ordonnance de 1445 sous Charles VII qui crée une armée royale toujours à disposition. Le roi s'arroge le monopole de la détention de la force et ne conçoit plus la noblesse combattante que comme remplissant sa fonction au service de l'Etat royal.

Les pouvoirs locaux ou régionaux sont en plein essor. Leur poids repose sur la défense de leurs privilèges. Que ce soit les villes ou les pays, la royauté comprend la nécessité d'un dialogue. Il y a donc à la fois renforcement de l'autorité royale et la prise en compte d'une certaine représentation. Les Etats en sont le parangon. Leur rôle oscille entre concertation, réformes du royaume ou contestation de la politique monarchique. Ces deux derniers aspects découlent des difficultés conjoncturelles (défaites militaires) et de l'affirmation de l'autorité de l'Etat auquel les pays ne souscrivent pas toujours. Cependant au XV^{ème} siècle, le principe de la représentation perd de son poids.

A partir de la fin du règne de Charles VII, l'ordre monarchique s'installe durablement. La royauté est désormais sans rivale. A travers l'action de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII l'élimination et la neutralisation des pouvoirs concurrents est désormais établies.

Sous Louis XI, son action autoritaire vise à accroître par tous les moyens la puissance royale. Pourtant, face à sa politique personnelle, les grands du royaume s'opposent et se soulèvent au nom du « bien public » dont la bataille de Montlhéry sonne le glas (1465). Cette résistance le pousse à utiliser une politique de division des princes tout en tissant la toile fatale dans laquelle viennent se prendre les ennemis de l'« universelle araigne » comme le surnomme Comyns. Sa grande réussite sera d'éliminer son principal opposant Charles le Téméraire.

Son successeur Charles VIII sera ainsi surtout confronté au règlement de cet héritage belliqueux des grands. Profitant de son jeune âge (13 ans), ils se lancent de nouveau dans un mouvement d'opposition au cours de la « guerre folle » qui se termine de nouveau par une victoire de l'autorité royale en 1488. Durant son règne, la principale avancée territoriale se situe en Bretagne grâce à son mariage avec Anne de Bretagne (1492). Ses prétentions territoriales semblent cependant moins prudentes lorsqu'il se lance dans l'aventure italienne. Ce rêve italien se brise en 1495 mais propulse la politique étrangère de la France dans un imbroglio diplomatique durant plus de trente ans que seule la défaite de Pavie en 1525 stoppera définitivement.

Avec son successeur Louis XII, on peut constater que désormais l'autorité de l'Etat s'affranchit de l'individualité royale. Le problème dynastique se pose de nouveau à sa mort car il n'a pas de descendance directe. Malgré un galop d'essai fatal en 1514 avec Marie Tudor, la couronne incombe finalement au jeune François d'Angoulême dont la légitimité a été renforcée par son mariage avec la fille du roi défunt Claude. Cette crise dynastique montre bien l'affirmation d'un pouvoir royal qui peut désormais se reposer sur des principes juridiques qui ne sont pas remis en cause. La pensée politique a permis l'instauration d'un pouvoir décontextualisé de la personne royale. Désormais la continuité de l'Etat prime et instaure des modes de

²⁵ Impôt sur la consommation.

fonctionnement idéologique intangible. Ceci laisse le champ libre à une évolution des principes du régime politique. La mémoire voit ainsi en François 1^{er} le dernier roi féodal qui ancre peu à peu la réalité monarchique dans un absolutisme naissant.

2) Les relations entre seigneurs et paysans, le rôle de l'Église.

Les relations entre seigneurs et paysans s'opèrent dans un cadre de subordination et de devoirs réciproques au sein d'une entité territoriale que l'on appelle une seigneurie. Dans une société médiévale fortement structurée et hiérarchisée, la nature des liens entre seigneurs et paysans reste cependant variable en fonction des régions et des statuts sociaux.

Le terme de seigneur est issu du latin *senior* signifiant « plus âgé » et « supérieur ». L'origine du terme suppose donc un rapport hiérarchique au sein des relations sociales. Cette aptitude repose sur une possession foncière appelée une seigneurie dont la généralisation du système est quasi opératoire dès l'an mil. En effet, les alleux ou terres sans seigneur sont extrêmement rares. La qualité de seigneur implique la possession d'une partie de l'autorité publique, ou droit de ban, c'est-à-dire un droit de commandement civil et militaire. Ce système est issu des crises subies par le pouvoir royal à partir du X^{ème} siècle et son incapacité à assurer la sécurité de ses sujets. Les individus ont alors cherché des contrats de protection personnelle et s'en sont remis à l'autorité de seigneurs. Le statut de seigneur n'est pas limité aux laïcs comme le prouve l'existence de seigneuries collectives et ecclésiastiques. Les communautés religieuses ainsi ont pu être des administrateurs de domaines notamment dans les régions de défrichements récents.

Les seigneuries présentent un certain nombre de caractères communs autour des lieux du pouvoir du seigneur et de ses terres. Regroupées autour du château, les terres de la réserve constituent l'aire d'exploitation directe du seigneur sur lesquelles doivent travailler les paysans par le biais de la corvée. La présence de forêts permet au seigneur d'assouvir ses prétentions à la chasse dont il est le seul à posséder le privilège. Les attributs de son autorité judiciaire sont perceptibles grâce au gibet qui illustre son droit de ban. Les ponts et moulins sont la propriété du seigneur qui autorise leur utilisation par les paysans moyennant une taxe ou banalité. Le seigneur alloue enfin ses tenures à ses sujets en fonction des droits inhérents à chaque terre et en fonction du statut du paysan.

« La seigneurie est un ensemble de droits ; le seigneur y possède un pouvoir militaire marqué par le droit de faire payer par les paysans un impôt pour la défense du territoire, de leur imposer des corvées pour construire et entretenir des fortifications. Il y possède un pouvoir de justice. Il peut construire des installations collectives et obliger les paysans à les utiliser contre des redevances, par exemple, le four banal ou le moulin banal. »

Le seigneur est propriétaire de toutes les terres. Les paysans installés sur des tenures sont ses locataires, payant un loyer en argent, en nature et en travail. Le seigneur est un homme libre, alors que les paysans, au départ serfs, sont attachés à leurs terres et lui appartiennent. L'augmentation du nombre de paysans amène la population rurale à se regrouper en un même lieu, stable, le village. Il s'implante autour de l'église et du cimetière. Les paysans s'organisent en communautés villageoises qui défendent leurs droits, par exemple l'usage des communaux, terres collectives réservées à la pâture de leurs bêtes, que le seigneur tente de reprendre. Ces communautés répartissent l'impôt et organisent le marché rural, règlent les petits conflits. »

Dumézil B., *La société médiévale en Occident*, Ellipses, 2006.

On distingue ainsi communément quatre types de droits et de redevances réclamés par le seigneur sur ses tenures.

	VILAIN	SERF
Redevance en nature	Champart	Champart
Redevance en	Cens	Chevage, mainmorte

argent		formariage
Redevance en travail	Corvées	Corvées plus lourdes
Banalités	Four, moulin, pressoir	Four, moulin, pressoir

Le champart est une redevance foncière, payée annuellement par le tenancier au seigneur, sous la forme d'une part des récoltes comprise entre un sixième et un douzième selon les régions. Des redevances en nature complétaient ces droits sous la forme d'un certain nombre d'animaux à donner au seigneur. Le cens est une redevance annuelle en argent, tout comme le chevage qui est réservé aux serfs. La mainmorte correspond à une taxe sur l'héritage des terres pesant sur les serfs. Quant au formariage, il s'agit d'une taxe perçue par le seigneur lors du mariage d'un de ses serfs en dehors de sa seigneurie ou avec un(e) paysan(ne) libre. Les banalités constituent une autre dépendance pour les paysans qui sont contraints d'utiliser un bien lui appartenant moyennant finance. L'ensemble de ces droits rythment l'ensemble des travaux de l'année :

« Après la saint jean, les paysans doivent faucher les près du seigneur. Après, ils doivent curer les fossés. En août, c'est la moisson du blé qu'ils doivent porter à la grange. Eux-mêmes ne peuvent rentrer leurs gerbes qu'après que le seigneur a prélevé sa part. En septembre, ils doivent un pourceau sur huit. A la Saint-Denis, ils doivent payer le cens. Au début de l'hiver, corvée sur la terre seigneuriale, pour la préparer, semer, herser. (...) A Pâques fleuries, il doit un certain nombre de moutons et une nouvelle corvée de labour. Puis il doit aller au bois couper les arbres et faire la corvée de charroi. »

La Chanson des Vilains de Verson en Normandie au XII^{ème} siècle.

Les paysans se définissent selon leur degré de dépendance. Le vilain, littéralement habitant d'une villa²⁶, est un paysan libre que le droit féodal dénomme également manant²⁷. Il s'oppose au serf, dont la servitude héréditaire l'attache à la tenure du seigneur. Contrairement à l'esclave, le serf dispose pourtant d'un certain nombre de droits comme celui de se marier ou de posséder des biens. La lourdeur des redevances seigneuriales associées aux impôts de la couronne et à la dîme ecclésiastique fragilisent les conditions de vie des paysans. Cependant, d'une manière générale, leur situation a plutôt tendance à s'améliorer grâce à l'obtention de chartes de franchises²⁸. Leur habitat précaire se structure autour d'une enceinte de pierre qui sépare l'espace conservé pour les animaux et le foyer.

Le mode de vie des seigneurs se distingue de celui des paysans notamment lorsque celui-ci est chevalier. A l'origine « hommes d'armes » ou « gens d'armes », ils se mettent au service de seigneurs ou de leurs vassaux. Ce n'est qu'à partir du XII^{ème} siècle que des codes sont établis pour faire de la chevalerie un ordre de plus en plus fermé. Cette nouvelle « aristocratie » est de plus en plus contrôlée par des rituels spécifiques. Elle est marquée par un parcours initiatique et la mise en place d'une morale religieuse. La cérémonie de l'adoubement sert de rituel d'entrée d'intronisation avec la remise de l'épée. Sous les auspices d'un protecteur, l'écuyer reçoit la colée, c'est-à-dire une frappe du plat de la main sur la nuque pour voir s'il fait preuve de résistance à la douleur. Il doit ensuite montrer son habileté à cheval par le rituel de la quintaine qui consiste à renverser un mannequin en armure avec une lance.

Voulant canaliser la violence de cet ordre, l'Église n'a eu de cesse d'imposer des codes et des rituels à respecter. C'est ainsi que, lors de la veillée d'armes, le futur chevalier doit montrer sa dévotion par une longue nuit de prière. La paix de Dieu ou trêve de Dieu impose également une suspension des combats durant certaines périodes. La chanson de geste a élaboré un code de l'honneur propre à cet ordre, proposant une mystique chevaleresque assez éloignée de la violence médiévale. À partir du XIII^{ème} siècle, une certaine tendance à l'hérédité se manifeste au sein de cet ordre.

Le château demeure le lieu privilégié de leur existence. C'est au cours du X^{ème} siècle qu'apparaît ce nouveau

²⁶ Exploitation agricole dans la tradition romaine.

²⁷ Roturier dépendant de la justice d'un seigneur.

²⁸ Texte officiel précisant les libertés et les avantages accordés par un seigneur à la communauté villageoise.

type de construction. Les premiers châteaux sont des mottes castrales élevées sur un obstacle naturel. Elles s'organisent autour d'une tour de bois protégée par une palissade. Le processus de fortification est lié aux invasions qui ravagent l'Occident et au développement de l'insécurité. Le phénomène est à relier à la formation de la féodalité qui se caractérise par une dispersion de l'autorité militaire autour de ces édifices fortifiés. L'autorisation de construire un château provenant de l'autorité royale, les premiers châtelains sont les détenteurs effectifs de la puissance publique.

Le château est le siège d'un pouvoir nouveau où s'exerce le ban seigneurial. Progressivement, on observe la substitution progressive du bois par de la pierre pour les parties les plus sensibles comme le donjon. Les châtelainies attirent les populations qui logent dans de bourgs attenants. C'est à partir du château que se structure les activités économiques avec la création de foires et de marchés. Les infrastructures telles que les fours, les moulins, les pressoirs ou les forges constituent un monopole seigneurial.

À partir du XII^{ème} siècle, le pouvoir politique des châtelainies s'étiolle pour se focaliser sur les fonctions militaires de plus en plus contrôlées par la royauté. L'architecture des châteaux renforcent les moyens de protection. Le château fort devient le cœur des préoccupations des nouvelles règles de la poliorcétique²⁹. Entouré d'un large fossé que l'on franchit grâce à un pont-levis, les fortifications comprennent une enceinte de murs épais dont la protection est assurée par des tours de flanquement. Au sommet de l'enceinte, le chemin de ronde est protégé par une galerie de bois en encorbellement³⁰ dont les ouvertures permettent de jeter des projectiles sur les assaillants. Ces protections de bois sont ensuite remplacées par des mâchicoulis de pierre et un parapet dentelé d'ouvertures³¹. Les portes, encadrées de tours, sont l'objet de renforcement spécifiques. Au-delà du pont-levis, une bretèche surplombe l'entrée et renforce le poste de veille dont l'accès est fermé par une herse. L'intérieur du château regroupe plusieurs cours afin d'accueillir les paysans en cas d'attaque. Dans la cour principale se dresse le donjon qui sert d'habitation au seigneur et constitue son ultime abri en cas d'invasion. L'architecture des châteaux a ainsi été modifiée en fonction de l'évolution des techniques militaires et du poids politique joué par les seigneurs.

3) Conflits et échanges en Méditerranée : les Croisades, la découverte d'une autre civilisation, l'Islam.

Les relations entre chrétiens et musulmans ont été émaillées de nombreux conflits de part et d'autre du bassin méditerranéen du VIII^{ème} siècle (début de l'expansion musulmane) au XV^{ème} siècle (prise de Grenade en 1492). Les divergences d'intérêt n'ont cependant pas empêché le développement des échanges commerciaux et le transfert de compétences entre les deux civilisations.

a) La chrétienté occidentale.

La foi en dieu est générale en Occident. Vers l'an 1000, seules les bordures Sud et Nord de l'Europe ne sont pas encore évangélisées complètement. Selon le *credo*³², les catholiques croient en Dieu, en Jésus Christ et en son message. Ils sont convaincus qu'après la mort, ils seront jugés du jugement dernier. L'étude du Tympan de l'église de Sainte Foy de Conques illustre cette foi chrétienne dans le salut.

Située dans l'Aveyron, cette église a été construite au XI^{ème} siècle. Le tympan propose un message éducatif pour les fidèles avant d'entrer dans l'église. Il s'organise entre le jugement au centre, le paradis à gauche et l'enfer à droite. Les personnages représentés constituent le corpus de connaissance de base connu de la part des fidèles. Nous pouvons ainsi observer la présence du Christ juge et roi avec une main vers l'enfer et une main vers le paradis. Des Anges portent la croix et sonnent le cor pour appeler les fidèles. Les élus de Dieu se

²⁹ Art d'assiéger les villes.

³⁰ Les hourds.

³¹ Les créneaux.

³² Profession de foi des chrétiens.

rassemblent autour de la vierge Marie, de Saint Pierre, de Dadon l'ermite avec son bâton³³ et d'un abbé guidant Charlemagne. L'église de Conques est représentée en dessous avec le tombeau de Sainte Foy³⁴. A l'étage inférieur, les personnages représentent la Jérusalem céleste³⁵ avec notamment le prophète Abraham. En dessous du Christ un diable tente vainement d'influencer le résultat de la pesée de l'âme. Sur la droite du tympan se regroupent les scènes de l'Enfer. Les sept péchés capitaux y sont illustrés avec notamment un chevalier désarçonné symbolisant l'orgueil, une femme adultère pour la luxure, un pendu avec une bourse au cou pour l'avarice, un démon tirant la langue pour la calomnie sous le regard de Lucifer. Afin de prendre conscience des dangers encourus, des scènes de l'enfer présentent un damné rôti à la broche, la guerre, un ivrogne pendu par les pieds et le supplice du faux-monnayeur avec du métal en fusion versé dans sa bouche. La religion est donc perçue de manière manichéenne et moralisatrice. Toutes les versions non officielles et contraires au dogme sont interdites. Ainsi, dans le Sud de la France les Cathares sont poursuivis par le tribunal de l'Inquisition qui réprime dans le sang cette hérésie.

La vie est rythmée par la religion à travers ses rituels et ses célébrations auxquels participe la société. Le sacrement du baptême, de la communion, de la confirmation, du mariage, de l'extrême-onction coïncident ainsi à de grandes étapes dans la vie des fidèles. Durant l'année, de nombreuses fêtes sont organisées par l'Eglise autour du calendrier des saints et des événements relatés dans la Bible. Tel est le cas de Noël, célébrant le 25 décembre la naissance du Christ ; de l'Épiphanie le 6 janvier rappelant la visite des rois mages ; de Pâques entre le 22 mars et le 25 avril pour fêter la résurrection du Christ ; de l'Ascension pour la montée de Jésus au ciel³⁶ ou de la Pentecôte pour commémorer la descente de l'Esprit Saint sur les apôtres³⁷. Tous les dimanches, les Chrétiens vont à la messe où ils communient et peuvent se confesser auprès du prêtre de leur paroisse. Le temps de la semaine est également lié au respect du jour maigre du Vendredi. Chaque jour, ils récitent des prières comme le *Pater*³⁸ tout en suivant le rythme des cloches dès 6 heures du matin avec *prime* puis *tierce*, *sexe*, *none* et *vêpres* avec un écart de 3 heures entre chaque appel. Au-delà de cette fonction spirituelle, le rôle social de l'église est central puisque l'institution se charge des hospices et des hôpitaux, des écoles et des universités, des cimetières, et de la charité aux pauvres.

Le monde médiéval ne peut se concevoir sans une approche religieuse. L'église y tient un rôle fondamental. Ce terme a pour origine l'*ekklesia* grecque, c'est-à-dire l'assemblée des citoyens d'une communauté civique. Par extension, il désigne donc la communauté des chrétiens. Jusqu'au VIII^{ème} siècle, le terme est souvent utilisé au pluriel pour mentionner les différentes communautés regroupées autour des évêques. Avec une minuscule, le terme désigne le lieu de culte quelle que soit l'importance de l'édifice. L'Église, avec une majuscule, désigne l'ensemble des chrétiens, pour lesquels il convient de distinguer les laïcs et les clercs. Les clercs se distinguent des laïcs par leur ordination et donc leur entrée dans les ordres. Ils suivent les principes énoncés par le pape et les cardinaux situés à la tête de la pyramide cléricale

Le clergé séculier (« dans le siècle ») est structuré autour de l'action des évêques dans les évêchés et des curés dans les paroisses. Le clergé régulier (« qui vit selon une règle ») rassemble des moines ou des moniales dans des abbayes dirigées par un abbé ou une abbesse et suivent la règle de Saint Benoît établie au VI^{ème} siècle. Les moines par leurs études des textes bibliques et leur méditation contribuent au salut des fidèles. Leur

³³ Dans la première moitié du VIII^{ème} siècle, ce noble ayant vu sa mère torturée par les sarrasins) se fit ermite. Il entraîne avec lui quelques disciples. C'est dans cette vallée aveyronnaise dont la forme rappelle celle d'un coquillage, une conque qu'ils construisirent leur première église.

³⁴ Afin de rehausser la notoriété de l'église, les ecclésiastiques ont transféré les reliques d'une martyre des premiers siècles chrétiens. Selon son hagiographie, condamnée à être brûlée sur le grill une averse providentielle aurait empêché le supplice.

³⁵ Selon le *Livre de l'Apocalypse* la Jérusalem céleste est le lieu symbolique où les fidèles vivront leur éternité après leur salut.

³⁶ 40 jours après Pâques.

³⁷ 50 jours après Pâques.

³⁸ Le « Notre père ».

enseignement permet la diffusion d'une culture chrétienne spécifique tout en préservant l'héritage de la culture antique en Occident. Ce clergé régulier connaît des mutations tout au long du Moyen âge. La réforme de Cluny à partir du X^{ème} siècle permet une réformation de la règle bénédictine³⁹ tout en marquant leur indépendance par rapport aux pouvoirs laïcs. En effet, le monastère reçoit la protection du pape lui assurant son indépendance vis-à-vis du pouvoir seigneurial ou épiscopal. L'influence du monachisme clunisien est tel que près de 2 000 établissements s'en réclament au XII^{ème} siècle et que certains papes en sont issus. L'ordre de Cluny perd cependant de son influence à la fin du XI^{ème} siècle avec l'émergence de nouveaux ordres inspirés d'un idéal de pauvreté et d'austérité. Tel est le cas des cisterciens⁴⁰ dont l'ordre recommande l'ascétisme et la rigueur liturgique. Le travail devient une vertu pour atteindre le salut selon les principes prônés par Bernard de Clairvaux considéré comme le maître spirituel de l'ordre. Le prestige des cisterciens s'estompe à partir du XIII^{ème} siècle au profit des ordres mendiants comme les Franciscains et les Dominicains dont l'action se situe principalement dans les villes. La cathédrale supplante désormais le monastère. L'ordre des franciscains est fondé en 1210 par Saint François d'Assise. Ce fils de marchand avait d'abord pensé devenir chevalier avant de renoncer à ses richesses et à prêcher la pauvreté. L'ordre des Dominicains a été fondé en 1215 par Saint Dominique. Ce prédicateur avait été frappé par les progrès de l'hérésie dans le Midi de la France. Pour pallier à cette évolution, l'ordre forme des prêtres instruits et des théologiens, voués à la pauvreté et destinés à lutter contre l'hérésie. Le tribunal de l'Inquisition créée en 1231 leur est ainsi confié.

Le développement du monachisme est à l'origine de la construction de nombreux édifices reflétant les règles des différents ordres. Les abbayes ont en commun un certain nombre de repères architecturaux et artistiques. Le cœur de l'établissement est ainsi le cloître⁴¹, c'est-à-dire une galerie couverte entourant une cour autour de laquelle se répartissent les autres bâtiments du monastère. C'est le lieu privilégié pour la circulation mais surtout pour la méditation des membres de la communauté. Une église abbatiale permet l'accomplissement des nombreuses prières ponctuant la journée : vigiles (office de nuit), les laudes (louanges à l'aurore), prime, tierce, sexte (vers midi), none, vêpres et complies (fin de journée). La salle du chapitre est le lieu privilégié pour rappeler la règle de l'ordre et attribuer les charges de travail pour la journée. La loge de l'abbé ou de l'abbesse est généralement séparée de la salle des moines ou des moniales, tout comme du réfectoire commun. Il existe d'autres bâtiments en liaison avec les activités principales de l'établissement. Le scriptorium est ainsi l'atelier de copie des manuscrits qui se situe près du chauffoir où l'on protège les outils et les ingrédients (encre) nécessaires à la copie. L'accueil charitable des voyageurs et pèlerins échoit normalement au clergé régulier, d'où le développement des hôpitaux au sein même des structures abbatiales.

L'art du Moyen-âge ne peut-être qu'un art religieux. Ceci n'a aucunement empêché la floraison d'œuvres d'art multiples dont il convient de voir les enjeux pour une meilleure compréhension de l'occident chrétien.

« Si elle traduisent le souci permanent de l'église médiévale d'encadrer la liturgie et les mœurs, les œuvres sont des manifestations concrètes des croyances ainsi que de l'exigence spirituelle et morale des chrétiens, clercs et laïcs. Rendre intelligible une œuvre de caractère religieux, c'est en désigner les aspects esthétiques et techniques ; c'est aussi la situer dans l'évolution des mœurs et des pratiques du clergé et des fidèles. »

Colette Deremble, « L'art et la foi », *Documentation photographique* n°7040.

À partir du XI^{ème} siècle l'Occident se couvre d'un « blanc manteau d'église » selon l'expression du chroniqueur Raoul Glaber. Deux mouvements artistiques vont alors fortement influencer l'esthétique chrétienne : le roman et le gothique. L'art roman s'est surtout développé dans le monde des campagnes. Selon l'étymologie latine, ce terme signifie « à la manière des Romains ». Ce mouvement s'épanouit en Occident du XI^{ème} au XII^{ème} siècles dans le domaine de la peinture, de la sculpture ou de l'architecture. Les programmes du cycle 3 proposent surtout une étude de l'architecture. Pour construire des édifices plus solides, les architectes redécouvrent la voûte de pierre et proposent sa consolidation l'utilisation des arcs-doubleaux, des contreforts et des voûtes d'arêtes. Si, à l'origine, les plans sont plutôt basilicaux, les nécessités du culte provoquent une évolution qui aboutit à la forme en croix latine. Les artistes décorent les murs de fresques souvent inspirées de

³⁹ Dans la Charte de fondation de l'abbaye, il est notamment décidé la libre élection de l'abbé par les moines.

⁴⁰ De l'abbaye de Cîteaux.

⁴¹ Du latin *claustrum* signifiant fermé.

la Bible. Les façades, leurs portails et tympan, les chapiteaux des colonnes sont sculptés à partir des mêmes thèmes. Les fidèles qui entrent dans les églises apprennent ainsi l'histoire sainte.

L'art gothique est plutôt un art de la ville qui s'est développé entre le XII^{ème} et le XV^{ème} siècle. Il se caractérise par des constructions plus élevées et plus lumineuses grâce au développement des vitraux. Pour soutenir ces édifices des progrès techniques ont été accomplis : la croisée d'ogives et les arcs-boutants. Les programmes du cycle 3 envisagent l'étude de l'art gothique en tant que manifestation de la foi, mais également comme le signe d'un enrichissement de l'Occident à partir du XII^e siècle. Cet art démontre la puissance et la richesse grandissantes de l'Église.

b) *La religion musulmane et son expansion sur le bassin méditerranéen.*

L'islam est une religion monothéiste révélée par le prophète Mahomet (570-632). Issu du monde des caravaniers de la Mecque, il reçoit la révélation sur le Mont Hira en 612. Les fidèles suivant sa prédication sont rejetés par les mecquois et contraint à l'exil dans la cité voisine de *Yathrib*⁴² en 622. Cette émigration, ou *hidjra*, marque le début d'une nouvelle ère⁴³ et la constitution d'une communauté de croyants suivant l'enseignement oral de Mahomet.

Le terme « islam » renvoie à une « soumission de plein gré à la volonté de Dieu ». Les musulmans s'engagent à respecter cinq obligations qui constituent les piliers incontournables du monothéisme musulman. La *chahada* établit la profession de foi et rappelle le dogme de la religion monothéiste révélée autour de la formule : « *Il n'y a d'autre divinité qu'Allah et Mahomet est l'envoyé d'Allah* ». Ce précepte est constamment rappelé dans le Coran comme l'illustre la deuxième sourate :

« Dites : nous croyons en Dieu, et à ce qui a été envoyé d'en Haut à nous, à Abraham et à Ismaël, à Isaac, à Jacob, aux douze tribus, aux livres qui ont été donnés à Moïse et à Jésus, aux livres accordés aux prophètes par le Seigneur ; nous ne mettons point de différence entre eux et nous sommes soumis à la volonté de Dieu. »

Coran, sourate 2, verset 130.

Le jeûne du mois de ramadan⁴⁴ impose l'absence de toute consommation de nourriture du lever au coucher du soleil. L'aumône ou *zakat* est une taxe que tout croyant se doit de verser aux autorités religieuses. Les cinq prières quotidiennes ou *salat* en direction de la Mecque doivent suivre des rituels précis et peuvent s'accomplir individuellement ou de manière collective dans une mosquée. Enfin, le pèlerinage à La Mecque, ou *hadj*, est obligatoire pour tous les fidèles une fois dans sa vie et implique des rituels autour de la *Kaaba*⁴⁵. Les autres religions du Livre comme le Judaïsme ou le Christianisme sont tolérées et leurs fidèles bénéficient d'une protection en compensation d'une taxe spécifique⁴⁶. C'est ainsi que s'exprime en 638, Omar, deuxième Calife après la mort du prophète Mahomet, lorsqu'il prend possession de Jérusalem :

« Au nom de Dieu, Clément, Miséricordieux. Voici la garantie que le serviteur de Dieu, Omar, émir des croyants, accorde aux habitants de Jérusalem. A tous sans distinction, qu'ils soient bien ou mal disposés, il garantit la sécurité pour eux-mêmes, leurs possessions, leurs églises, leurs croix et tout ce qui concerne leur culte. Leurs églises ne seront pas transformées en habitations, ni ne seront détruites, et l'on n'enlèvera rien aux églises elles-mêmes, ni à leurs territoires, ni aux croix ou possessions des habitants. Ils ne seront point contraints en matière de religion et personne d'entre eux n'aura la moindre vexation à craindre. Les juifs n'habiteront pas Jérusalem conjointement avec les chrétiens (...). On n'aura rien à payer jusqu'à ce que la première moisson soit mûre. Pour leur garantir tout ce que renferme ce traité, il prend Dieu pour témoin et leur promet la protection de l'envoyé de Dieu et

⁴² Médine.

⁴³ L'hégire c'est-à-dire le début du comput musulman dont le calendrier lunaire ne permet pas une transcription aisée dans le calendrier chrétien.

⁴⁴ Selon le nom du 9^{ème} mois du calendrier de l'hégire.

⁴⁵ Grande tour recouverte d'un tissu noir dans laquelle est enchâssée la pierre noire.

⁴⁶ La *dhîmma*.

celle de ses successeurs et des fidèles. Il ne leur sera fait aucun mal, à condition qu'ils paient la capitation. »

C. Gauvard et J. Mathiez, *Le Moyen-Age (476-1492)*, Hachette, Paris, 1971.

Le pouvoir temporel de l'islam s'incarne dans des règles de vie qui concernent à la fois la vie politique et sociale du musulman. Le coran a ainsi été complété par la tradition du prophète⁴⁷ et par la loi islamique⁴⁸ dont le respect est enseigné par les docteurs de la loi⁴⁹. L'unité religieuse de l'*Oumma* est remise en cause à la mort de Mahomet en 632. Des divisions apparaissent ainsi entre trois courants de pensée différents. Le *chiisme* rassemble ainsi les descendants directs du Prophète autour des partisans d'Ali⁵⁰. Le *sunnisme* est le garant de la *sunna*, c'est-à-dire de la coutume et de la règle de vie commune des musulmans qui suivent les principes du Coran et des *hadiths*. Le *kharidjisme* (« dissidents »), est un courant d'opposition aux deux mouvements précédents. Avec les conquêtes sur le *Dâr al-harb* (« pays de guerre »), les scissions se doublent de multiples subdivisions liées aux discordes au sein du *Dâr al-Islâm* (« pays de l'Islam »).

Les mosquées accueillent l'ensemble des rituels liés au culte. Lieu de prière collective, centre d'impulsion intellectuel, la mosquée est également un haut lieu de la sociabilité musulmane. Ne pouvant déployer des décorations figuratives (pas d'idoles), elles peuvent être parées de formes géométriques et d'arabesques. Au-delà de certaines dissemblances architecturales, elles s'organisent autour de certains pôles symboliques. Le mur de la *qibla* accueille ainsi le *mihrab*⁵¹ devant lequel se place généralement la chaire⁵² de l'*imâm* qui prononce la *khutba*, c'est-à-dire le prône qui rappelle l'obéissance au calife. Ce dignitaire religieux est un expert en droit coranique et dirige la prière collective. Il a pu être considéré par certaines communautés comme un chef mystique révélé en qui s'incarne le message du Prophète. Avant l'entrée dans la salle de prière, les fidèles passent par le bassin des ablutions afin de se purifier. Certaines mosquées sont entourées de minarets, permettant l'appel à la prière par le *muezzin*. Les plus importantes d'entre-elles se dotent d'une école coranique (*medersa* ou *madrassa*). Enfin, en fonction des régions les plans d'organisation peuvent varier donnant naissance à des styles spécifiques. Le style « bédouin » s'organise ainsi autour d'une cour centrale comme à Médine. Le style « syrien » positionne la salle de prière parallèlement à la *qibla* comme à Damas. À l'inverse, le style « méditerranéen » place la salle de prière perpendiculairement à la *qibla* comme pour Jérusalem.

Dès la mort du Prophète en 632, l'expansion de la civilisation musulmane dépasse le cadre de la péninsule arabique. Sous les quatre premiers califes (632-661), l'expansion de l'islam concerne la Palestine, la Syrie et l'Égypte. L'arrivée au pouvoir de la dynastie Omeyyade (661-750) fait basculer le centre de gravité de la péninsule arabique à la Syrie avec Damas comme capitale de l'empire. Les avancées sont notoires vers l'Ouest avec la conquête de l'Ifriqiya⁵³, du Maghreb⁵⁴ et de l'Espagne⁵⁵. À l'Est, la civilisation arabo-islamique s'implante dans les confins indiens et chinois⁵⁶. Cette phase d'expansion est ralentie par les résistances du monde byzantin⁵⁷ et du royaume des Francs⁵⁸ qui provoquent en retour des dissensions internes et l'avènement d'une nouvelle dynastie de califes : les Abbassides. Ces bouleversements politiques modifient de nouveau le

⁴⁷ *Hadith*.

⁴⁸ *Charia*.

⁴⁹ *Ulémas*.

⁵⁰ Le gendre de Mahomet.

⁵¹ Niche aménagée en direction de La Mecque.

⁵² *Minbar*.

⁵³ Lybie et Tunisie vers 670.

⁵⁴ Victoire de Tahuda en 683.

⁵⁵ Expédition de Tariq ibn Ziyad entre 711 et 714.

⁵⁶ Victoire de Talas en 751.

⁵⁷ Défaite devant Constantinople en 717.

⁵⁸ Défaite devant Poitiers en 732.

centre de gravité de la civilisation arabo-islamique comme l'illustre l'implantation de la capitale à Bagdad, fondée dès 762, et l'adoption progressive des traditions persanes. Les Abbassides ne peuvent cependant éviter un émiettement du Califat en états quasi autonomes autour de l'émirat Omeyyade de Cordoue⁵⁹, des principautés sécessionnistes du Maghreb et de l'Ifriqiya et des états vassaux du Moyen-Orient. La dislocation de la partie orientale de l'empire Abbasside s'accélère avec la montée en puissance des peuples turcs d'origine Oghouz. Considérés comme les ancêtres des Turcs modernes, les Oghouz sont originaires des confins de la mer d'Aral et entament leurs migrations vers le Sud et l'Ouest à partir du X^{ème} siècle en fondant des principautés puissantes mais rivales comme les Ghaznévides ou les Seldjoukides. Ces derniers s'emparent de l'Iran et de l'Irak où ils s'imposent à Bagdad aux côtés du Calife en 1055. Ils imposent ensuite leur domination sur l'Asie Mineure en prenant possession de la Syrie puis de la Palestine et en rejetant les Byzantins sur le littoral méditerranéen après leur victoire à Mantzikert en 1071. Ces conquêtes affaiblissent l'unité de l'*Oumma* et renforcent les particularismes régionaux propices aux velléités de conquêtes des chrétiens à partir du XI^{ème} siècle.

Au-delà des tensions politiques et religieuses, la civilisation musulmane a su développer un commerce prospère et favoriser les arts et la culture. Avant le milieu du X^{ème} siècle, les expéditions arabo-islamiques avaient permis le développement d'arsenaux au fur et à mesure de leurs conquêtes. Ce commerce est très largement dominé par les autorités politiques qui contrôlent les activités des arsenaux par le biais de riches propriétaires terriens ayant des charges administratives ou gouvernementales mais aussi par l'emprise des autorités juridico-religieuses⁶⁰ sur les activités marchandes. Bénéficiant d'une certaine stabilité monétaire grâce à la diffusion des *dirhams*⁶¹ et des *dinars*⁶², le trafic maritime met en évidence le rôle d'interface joué par les commerçants musulmans entre l'Est et l'Ouest du bassin méditerranéen. Ce dernier devient le lieu d'échange privilégié entre les produits venant d'Asie, d'Afrique et d'Europe. Les associations de marchands telles que les *qirâds* ou *muqâradas* ont permis le partage des responsabilités et des tâches entre les associés actifs et les pourvoyeurs de fonds.

D'un point de vue culturel, le monde musulman a su faire la synthèse entre les héritages des cultures grecques et asiatiques dans les domaines de la philosophie, de la médecine, des mathématiques et de l'astronomie principalement comme l'illustre le tableau ci-dessous :

PHILOSOPHIE	MEDECINE	ASTRONOMIE et MATHEMATIQUES
<ul style="list-style-type: none"> • Avempace (Saragosse XI^{ème} siècle) est un commentateur d'Aristote. Selon lui les âmes ne restent pas distinctes après la mort mais se réunissent pour former l'intellect. • Abubacer (XII^{ème} siècle) développe l'idée que deux sources différentes et complémentaires de la connaissance se conjuguent : la raison et la contemplation. • Averroès (Cordoue XII^{ème} siècle) est médecin et juriste. Il commente Aristote et réussit à donner une certaine autonomie à la philosophie par rapport à 	<ul style="list-style-type: none"> • Héritage grec à travers l'œuvre de Dioscoride. • Albucasis (X^{ème} siècle) rédige une encyclopédie pratique avec des descriptions précises. • Avicenne (X^{ème} et XI^{ème} siècles) dans son <i>Canon de la Médecine</i> s'attache à la description des symptômes, décrivant toutes les maladies répertoriées à l'époque. • Abenguefit (XI^{ème} siècle) établit un répertoire sur les drogues. • Peu à peu la médecine acquiert le statut de science. Si la pratique reste primordiale, il y 	<ul style="list-style-type: none"> • En astronomie passage d'une longue phase d'observation instrumentale (astrolabe, boussole) à des traités théoriques tel que Azarquiel à Tolède. • En cosmographie, les recherches d'Al Idrisi en Sicile ont permis de proposer une vision globale des terres habitées. Il entrevoit la sphéricité de la Terre. • En mathématiques, les chiffres arabes dont le zéro (le « vide ») sont à l'origine du développement de l'algèbre et des algorithmes.

⁵⁹ Transformé en califat en 929.

⁶⁰ *Cadi*.

⁶¹ Monnaie en argent.

⁶² Monnaie en or.

<p>la théologie. Ceci lui vaudra un certain ostracisme de la part des musulmans mais il influencera l'occident grâce à Maïmonide et Thomas d'Aquin.</p>	<p>a une réflexion plus générale comme le montre les travaux d'Avenzoar sur les « humeurs » (la bile ou le sang) assurant le dynamisme humain ou les travaux d'Averroès essayant de remonter aux causes des phénomènes.</p>	
---	---	--

c) *Les conflits entre chrétiens et musulmans.*

Que ce soit dans le bassin oriental (les croisades au Levant) ou occidental (la *reconquista* en Espagne) de la Méditerranée, les tensions militaires ont été nombreuses entre le XI^{ème} siècle et le XV^{ème} siècle. La confusion entre le politique et le religieux est alors à son comble et stimule une réflexion autour du principe de la croisade et de la notion de guerre sainte.

La croisade est avant tout un pèlerinage dont l'objectif est d'apporter des bénéfices spirituels aux participants des expéditions guerrières. L'appel est donc subordonné à la plus haute autorité religieuse de la chrétienté qui stimule les croisés par l'obtention du salut selon le principe des indulgences. Le contexte religieux et politique du XI^{ème} siècle explique pour une part le début des expéditions. Le pape Urbain II est en effet confronté à des tensions religieuses et tente d'imposer aux autorités temporelles son autorité. Elu à la papauté dès 1088, il souhaite développer son emprise en créant de nouveaux diocèses qui échappent aux influences du pouvoir laïc. Le prétexte de la croisade est l'aide demandée au Concile de Plaisance en 1095 par les Byzantins face à la menace musulmane sur la terre sainte. Lors du Concile de Clermont qui se déroule la même année, les objectifs de la croisade sont énoncés et l'organisation de l'expédition prend forme :

« Ô fils de Dieu ! Après avoir promis à Dieu de maintenir la paix dans votre pays et d'aider fidèlement l'Église à conserver ses droits, et en tenant cette promesse plus vigoureusement que d'ordinaire, vous qui venez de profiter de la correction que Dieu vous envoie, vous allez pouvoir recevoir votre récompense en appliquant votre vaillance à une autre tâche. C'est une affaire qui concerne Dieu et qui vous regarde vous-mêmes, et qui s'est révélée tout récemment. Il importe que, sans tarder, vous vous portiez au secours de vos frères qui habitent les pays d'Orient et qui déjà bien souvent ont réclamé votre aide ».

Appel aux religieux lancé par le pape Urbain II à Clermont en 1095, par Foucher de Chartres, *Historia Hierosolyitana*, 1100-1127.

Le pape nomme ainsi un légat pour poursuivre l'entreprise et des prédicateurs comme Saint-Bernard pour galvaniser les consciences. Les croisades réunissent différentes expéditions qui sont levées par « nations » sous l'autorité d'un baron (première croisade) ou d'un roi (deuxième et troisième croisades). La structure de ces armées est féodale dont le recrutement des troupes se fait principalement sur quatre principaux bassins géographiques avec des Flamands, des méridionaux mais aussi des croisés provenant d'Angleterre et de Rhénanie. Le financement est réglé par les participants eux-mêmes qui doivent assumer leurs équipements. L'importance des frais engagés nécessite une aide des vassaux et l'adoption d'une taxe spécifique par les monarques engagés dans les expéditions. L'Église participe également au prélèvement d'une taxe sur les revenus ecclésiastiques qui devient à partir de 1215 une décime générale reversée aux Princes. À la suite de la première croisade, de nombreuses expéditions se mettent en place permettant la création des États latins d'Orient.

Afin de justifier son action, l'Église stimule un débat autour de la notion de guerre sainte. Cette réflexion est d'autant plus nécessaire qu'à la différence du *jihâd* qui a un fondement coranique, la guerre sainte n'est guère mentionnée dans la Bible. Les théologiens vont ainsi relier ce principe à celui du pèlerinage et mettre en évidence la nécessité de défendre les populations menacées par des impies. Il s'agit donc avant tout de mettre fin à des persécutions religieuses que l'on considère d'autant plus nécessaires qu'elles vont à l'encontre du salut du monde. En effet, les musulmans sont présentés par les théologiens chrétiens comme l'incarnation de l'antéchrist empêchant la rédemption universelle et la venue du Messie. La conception du combat pour Dieu

trouve ainsi son aboutissement avec les ordres des moines soldats ou Templiers fortement influencés par l'œuvre de Bernard de Clairvaux. Malgré ces divergences d'ordre spirituel, des relations s'établissent peu à peu entre les croisés et les musulmans favorisant les échanges économiques et les transferts culturels. Dans ce face à face où le religieux et le politique ne font qu'un, les forces en présence montrent que pour les chrétiens l'homogénéité prédomine autour de l'obéissance à la seule autorité du pape ; alors que les musulmans sont confrontés à une extrême diversité des pouvoirs locaux et donc une hétérogénéité des forces en présence.

Sur le bassin occidental de la Méditerranée, le combat mené contre les musulmans se complète avec la *Reconquista*. Ce terme espagnol relate la conquête par les chrétiens des territoires musulmans de la péninsule Ibérique entre le VIII^{ème} siècle et le XV^{ème} siècles. Contrairement aux croisades dont la finalité est essentiellement religieuse, le combat de reconquête est entrepris d'abord contre des peuples occupant un territoire et non contre une religion. La reconquête est véritablement initiée à partir de la seconde moitié du XI^{ème} siècle. La conscience d'une *Hispania* comme terre commune des chrétiens devient cependant le leitmotiv des différentes royautes ibériques engagées dans le conflit. Le discours va donc peu à peu s'ancrer dans des considérations religieuses. L'idée d'une frontière stable et durable ne peut exister, car chaque avancée n'est qu'une étape vers la restauration complète de l'unité hispanique. Cette unité justifie l'usage du titre impérial par les rois de Castille. Après la victoire de *Las Navas de Tolosa* en 1212, seul le royaume de Grenade demeure musulman jusqu'en 1492.

4) La guerre de Cent Ans.

La guerre de Cent Ans oppose le roi de France de la dynastie des Valois au roi d'Angleterre de la dynastie des Plantagenets entre 1337 et 1453. On distingue généralement les causes dynastiques, les litiges honorifiques et les tensions économiques entre les deux royaumes pour expliquer le déclenchement et le prolongement du conflit.

Les causes dynastiques sont issues de la crise de succession initiée par la mort du roi de France Philippe IV le Bel. À partir de 1314, ses trois fils (Louis X, Philippe V et Charles IV) règnent tour à tour sans laisser de descendance masculine. Isabelle, la fille de Philippe IV le Bel, ayant épousé le roi d'Angleterre Édouard II pouvait cependant prétendre léguer ses droits à la famille Plantagenets. Le fruit de ce mariage, Édouard III, dispose en effet d'un ascendant dynastique sur les Valois héritiers indirects de la couronne de France. Cependant, en référence à la loi salique qui interdit aux femmes d'hériter d'une terre et donc du royaume de France, Philippe VI de Valois est proclamé roi de France en 1328.

Les litiges honorifiques entre les deux couronnes renforcent les tensions. En effet, le roi d'Angleterre dispose de la Guyenne et du Ponthieu, terres du royaume de France, pour lesquelles il refuse de se soumettre à l'hommage lige qui lui est réclamé. En qualité de vassal du roi de France sur ces territoires, le roi d'Angleterre devait théoriquement prêter serment à son suzerain français. Des facteurs géopolitiques expliquent également la dégradation des relations entre les deux états. Souhaitant contrôler plus strictement ses exportations de laine sur le continent, l'Angleterre s'assure l'appui des Flamands et déclenchant l'hostilité des Valois. Le conflit éclate en 1337 et provoque une succession de batailles discontinues, entrecoupées de traités de paix non respectés. On comptabilise ainsi près de 61 années de combats pour 55 années de trêves. Toutes les régions du royaume de France ne sont pas concernées par les opérations militaires. Seules le Sud-Ouest et les territoires au Nord de Paris sont véritablement impliqués.

Jusqu'à dans le premier quart du XV^{ème} siècle, le conflit tourne plutôt à l'avantage des Anglais. Après avoir imposé sa suprématie sur les mers suite à la bataille de L'Écluse en 1340 et la prise de Calais en 1347, l'Angleterre impose par la suite sa domination sur le continent. Les batailles de Crécy (1346), de Poitiers (1356) ou d'Azincourt (1415) se soldent ainsi par de lourdes pertes du côté français. Lors de la signature du traité de Troyes en 1420 la victoire finale semble acquise pour l'Angleterre. En effet, le roi de France Charles VI reconnaît pour unique successeur le roi Henri V d'Angleterre. Cependant ces derniers meurent tous les deux en 1422, laissant au pouvoir Henri VI d'Angleterre âgé seulement 10 mois. La régence est alors assurée par le duc de Bedford, qui tente vainement de repousser l'opposition menée par le fils de Charles VI, le futur Charles VII. Ce dernier, aidé du soutien de Jeanne d'Arc et grâce à sa réforme des armées, mène une contre-attaque qui aboutit à la victoire définitive de la couronne de France à Castillon en 1453.

Le rôle joué par Jeanne d'Arc (vers 1412-1431) constitue une rupture importante et explique ce renversement de situation. Les programmes de cycle 3 insistent sur son rôle et sa vocation mystique. Selon les minutes de son procès de réhabilitation en 1456, elle aurait déclaré à ses juges :

« Je ne sais qu'une chose de l'avenir, c'est que les Anglais seront renvoyés de France. »

Prophétie mystique ou symbole patriotique et nationaliste, les interprétations dépassent le cadre d'un simple épisode de la Guerre de Cent Ans. La Jeanne « historique » est ainsi devenue un enjeu de mémoire en fonction des périodes. De nombreuses hagiographies ont ainsi été rédigées à son sujet, déviant parfois sur des enjeux idéologiques et politiques. Au-delà de ces considérations historiographiques, il convient surtout d'insister sur la geste⁶³ et l'épopée guerrière. Jeanne d'Arc est née à Domrémy⁶⁴ vers 1412 au sein d'une famille de paysans aisés⁶⁵ et dans un contexte de lutte d'influence entre les Armagnacs⁶⁶ et Bourguignons. Depuis la bataille d'Azincourt en 1415 et le traité de Troyes en 1420, le royaume de France est sous la domination des Anglais. Charles VII mène alors une lutte depuis son fief de Bourges⁶⁷. Lorsque Jeanne entre en scène, le conflit se situe sur la Loire autour d'Orléans qui constitue une position essentielle sur la route de Bourges. Elle conduit ses opérations militaires du 29 avril 1429 au 8 mai 1429 permettant de sauver la ville des assauts anglais. La priorité est alors de faire sacrer le roi à Reims. Grâce à sa victoire à Patay le 18 juin 1429 les territoires bourguignons sont ouverts à la reconquête bourguignon qui prend effet avec la prise d'Auxerre, de Troyes et de Châlons. Charles VII se fait sacrer le 17 juillet à Reims devant une foule nombreuse malgré le manque de temps pour les préparatifs. Jeanne tente alors de faire le siège de Paris en août 1429, mais est victime d'une blessure qui l'empêche de poursuivre ses opérations. La diplomatie l'emporte et une trêve est rapidement signée avec les Anglais. Victimes de son succès, Jeanne fait l'objet d'intrigues qui sont à l'origine de son arrestation. Lors d'une chevauchée sur la ville de Compiègne, alors assiégé par les Bourguignons, elle tombe entre les mains de Jean de Luxembourg qui la revend ensuite aux Anglais. Son procès en hérésie débute en janvier 1431 sous l'autorité de l'évêque de Beauvais : Pierre Cauchon. On l'accuse de porter des habits d'homme, d'être certaine de son salut et de confondre ses visions avec des révélations divines. Même si elle s'est rétractée, elle est revenue ensuite sur ses dires et fut donc condamnée comme « relapse » le 29 mai 1431 avant d'être brûlée dès le lendemain.

La « vocation » de Jeanne d'Arc est inscrite dans son parcours initiatique, imaginé par ses historiographes. Dès l'âge de 13 ans, elle entend des voix (« arbre aux fées ») et voue un culte à saint Michel (qui combat le diable dans l'Apocalypse) et à sainte Catherine (à relier à l'esprit de croisades). Avant d'être présentée au roi, elle a subi un exorcisme, et sa virginité a dû également être prouvée. Pendant sa geste, un certain nombre d'épisodes magiques et légendaires forment des étapes initiatiques prouvant sa « vocation ». Elle reconnaît ainsi le roi lors de sa première entrevue à Chinon parmi une foule de courtisans. Le contexte d'opérations militaires explique cette ambiance religieuse exacerbée. Face à la situation catastrophique vécue par le royaume de France, le seul remède est de s'en remettre à Dieu à travers l'image d'un prophétisme féminin qui ne se réduit pas au seul cas de Jeanne d'Arc au cours de cette période. En 1450, après la prise de Rouen, Charles VII fait ouvrir une enquête qui permet au pape Calixte III de prononcer sa réhabilitation dès 1456.

Le mythe s'est élaboré rapidement. Immédiatement après sa mort, des messes en son honneur sont données dans le royaume. Pendant les guerres de Religion (XVI^{ème} siècle), elle devient le symbole des catholiques en lutte contre les réformés. L'intérêt est encore vif au XVII^e siècle, où elle sert de modèle aux femmes vertueuses. Le rationalisme des Lumières la laisse dans l'oubli ou se moque de l'obscurantisme autour de sa mystique. Il faut attendre le renouveau de la piété populaire, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, pour voir des figures catholiques comme Dupanloup (évêque d'Orléans) œuvrer pour sa béatification. Elle intervient en 1908 et précède sa canonisation en 1920, sous Benoît XV.

D'après les programmes du cycle 3, il convient d'aborder la guerre de Cent Ans comme une période sombre pour l'histoire du Royaume de France. Confrontées aux oppositions militaires, les populations ont dû faire face également au brigandage des soldats démobilisés (« routiers »), à la famine et, surtout, à la peste qui sévit depuis 1348. Ces trois fléaux ont profondément marqué l'imaginaire collectif comme l'illustre la

⁶³ Poème épique relatant les hauts faits de personnes historiques ou légendaires.

⁶⁴ Enclave royale en pays ennemi.

⁶⁵ Jacques d'Arc et Isabelle Romée.

⁶⁶ Partisans des Orléans, du nom de Bernard Armagnac.

⁶⁷ D'où son sobriquet de « roi de Bourges ».

diffusion de l'art macabre. Que ce soit en peinture, en littérature ou en sculpture, on y représente des personnages entraînés fatalement dans un destin funèbre quels que soient leur rang et leur position sociale.

EN HISTOIRE DES ARTS

En reprenant la typologie proposée par les instructions officielles, nous pouvons établir un corpus de documents spécifique à la période.

ARTS DE L'ESPACE	ARTS DU LANGAGE	ARTS DU QUOTIDIEN	ARTS DU SON	ARTS DU SPECTACLE VIVANT	ARTS VISUEL
Architecture religieuse : <ul style="list-style-type: none"> Eglise romane, église gothique et abbaye. Mosquée Synagogue Bâtiments civils et militaires : <ul style="list-style-type: none"> Châteaux forts Cités fortifiées Palais Maisons à colombage 	Extrait d'un roman de chevalerie : <ul style="list-style-type: none"> Chrétien de Troyes Le chevalier au Lion Perceval Fables et fabliaux <ul style="list-style-type: none"> Le roman de Renard La Farce de maître Pathelin Poésie <ul style="list-style-type: none"> La chanson de Roland 	Costume Pièces de mobiliers Vitraux <ul style="list-style-type: none"> Cathédrale de Chartres Tapisseries <ul style="list-style-type: none"> Tapisseries de Bayeux La dame à la Licorne 	Musique religieuse : <ul style="list-style-type: none"> Chants Grégoriens Musique profane : <ul style="list-style-type: none"> Chansons de troubadours Une œuvre de Guillaume de Machaut 	Spectacle de la culture populaire : <ul style="list-style-type: none"> Carnaval Spectacle de la culture chevaleresque : <ul style="list-style-type: none"> Tournoi Danse médiévale	Sculpture romane et gothique : <ul style="list-style-type: none"> Chapiteau Tympan Gargouille Manuscrits enluminés <ul style="list-style-type: none"> Les très riches heures du duc de Berry Peintures <ul style="list-style-type: none"> Portrait de Jean le Bon Portrait de Charles VII

Exemple : Jean Fouquet, Portrait de Charles VII, Huile sur panneau, 86 × 71 cm, musée du Louvre, vers 1450.

Cette huile sur panneau de bois, conservée au musée du Louvre, a été réalisée vers 1450 par le peintre Jean Fouquet. Il s'agit après le portrait novateur qui s'inscrit dans les prémices de la Renaissance. Les dimensions importantes du tableau (86 × 71 cm) et son format presque carré donne une impression de monumentalité. Cet aspect est également accentué par le cadrage spécifique de la figure du souverain. Contrairement aux représentations classiques du moyen âge, Charles VII n'est pas représenté de profil⁶⁸, ni en pied mais coupé à mi-corps comme pour les images pieuses du Moyen âge.

La présentation frontale est légèrement infléchie par une flexion du buste et une représentation du visage de trois quarts qui permet d'accentuer les caractéristiques du visage. Les traits fatigués, les yeux donnant l'impression d'un désenchantement et le nez proéminent accentuent l'intensité psychologique de la personnalité royale. Ce roi inquiet expose ainsi ses sentiments avec force. Cette fragilité est cependant contrebalancée par l'affirmation de son prestige et de sa puissance comme l'illustre la dédicace « *Le très victorieux roi de France* ». Vainqueur de la guerre de Cent ans, Charles VII réaffirme par le biais des arts la sacralité de sa fonction. Ces qualités sont incarnées dans la monumentalité de son buste et sa pose hiératique même si les insignes traditionnels de la royauté ne sont pas évoqués (sceptre, main de justice, couronne royale...). La sobriété du décor renforce cette impression de grandeur tout comme les rideaux blancs tirés à l'arrière plan dont l'utilisation était plutôt privilégiée dans les représentations sacrées.

⁶⁸ Voir le portrait de Jean le Bon.

Les XV^{ème} et XVI^{ème} siècles voient ainsi émerger une nouvelle figure du prince qui évolue jusqu'au pré-absolutisme. Marquée par une volonté d'ostentation, l'image du souverain n'y est pas seulement la production d'un corps. En incarnant son pouvoir, et donc l'État, elle engendre un discours qui jouit d'une autonomie propre pour produire à son tour d'autres discours, laudateurs ou polémiques. Le « roi imaginaire » devient roi imaginé. Élément constitutif de la conquête ou de la reconquête du pouvoir, le corps régnant s'affirme bien comme l'un des mécanismes symboliques fondamentaux de la politique royale. A travers des supports extrêmement variés (peintures, gravures, médailles, sculptures), le portrait royal a pour fonction de définir les supposés vertus du Prince et peu à peu de définir une rhétorique du pouvoir.